

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 7 octobre 2009

Présents : Mme RENARD
MM LEGNAME- ANDRE – COURTIN- MORIAUX – PANETIER - ROMERO

Championnats de France, Trophées et Coupes de France Enregistrement des feuilles de marque

Cadets 2^{ème} division

1^{ère} journée N°8 et 11 sauf 3 6 4 6 7
2^{ème} journée N°49 – 54 – 62 – 64
3^{ème} journée N°73 à 108 sauf 76 – 77 – 95 – 100

NM1

4^{ème} journée N°35
5^{ème} journée N°37 à 45 sauf 38 et 41

NM2

3^{ème} journée N°65 – 72 – 80
4^{ème} journée N°88 à 116 sauf 98 – 110 – 112 – 113 – 114

NM3

2^{ème} journée N°80 – 82 – 86 – 87 – 110 – 120 – 127 – 128 et 140
3^{ème} journée N°145 – à 216 sauf 190 – 161 – 176 – 182 – 184 – 211 – 215

Minimes Masculins

1^{ère} journée N°24 – 30
2^{ème} journée N°45 – 46 – 49 – 58 – 63 – 64 – 71
3^{ème} journée N°79 à 117 sauf 83 – 96 – 100 – 101 – 102 – 104 – 110 – 111

Ligue Féminine

2^{ème} journée N°11 - 13 – 14 – 15

NF1

3^{ème} journée N°17 à 22
4^{ème} journée N°25 – 27 – 29 – 31 – 32

NF2

3^{ème} journée N°61 – 62 – 66 – 74 - -76 – 83 – 84
4^{ème} journée N°85 à 94 – 96 – 98 à 101 – 103 à 112

NF3

1^{ère} journée N°45
2^{ème} journée N°51 – 55 – 56 – 60 – 69
3^{ème} journée N°97 – 99 – 101 – 104 à 112 – 115 – 116 – 118 à 130 – 133 à 144

Cadets 1^{ère} division

1^{ère} journée N°12 – 13
2^{ème} journée N°31
3^{ème} journée N°33 à 48 sauf 36 – 40 – 41 – 43 – 47

Cadettes 1^{ère} division

2^{ème} journée N°19 – 21

3^{ème} journée N°33 à 48 sauf 35 – 37 – 42 – 46

Cadettes 2^{ème} division

2^{ème} journée N°28 - 31 - 38

3^{ème} journée N°41 à 60 sauf 41 à 60 sauf 47 et 59

Minimes Féminines

1^{ère} journée N°4 – 5 – 7 – 14 – 25 – 38 – 39

2^{ème} journée N°55 – 73 – 74 – 75 – 76 – 78

3^{ème} journée N°73 à 108 sauf 74 – 79 – 102 – 108 – 367 – 369

DOSSIERS TRAITES

Dossier N°2 - ST JACQUES REIMS

Championnat de France de NF1 N°4 du 12 septembre 2009

Votre association sportive a été sanctionnée d'une pénalité financière de 100 € pour non-participation effective de 2 joueurs de moins de 21/23 ans.

Après vérification de vos arguments, il s'avère que la rectification effective par l'arbitre n'a pas été prise en compte par la Commission Fédérale Sportive.

En conséquence, la pénalité financière est annulée.

Dossier N°3 - CO COURONNE

NF2 N°10 du 12 septembre 2009.

Un dossier a été ouvert à l'encontre de votre association sportive pour non-participation effective de 2 joueuses de moins de 21/23 ans sur la rencontre NF2 N°10 du 12 septembre 2009.

Les arguments développés et après enquête auprès des officiels de la rencontre, il s'avère que le marqueur a commis une erreur.

En conséquence, le dossier est classé sans suite.

Dossier N°7 - SSS CHAMBRETAUD

NM3 poule D N°23 du 15 septembre 2009

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive concernant la participation du joueur PASQUIER Dominique, nous vous confirmons qu'au vu des éléments fournis à la Commission Fédérale Sportive, nous prenons acte de l'erreur sur la personne (mauvais prénom).

En conséquence, ce dossier est classé sans suite.

Dossier N°8 -CADETS CHALOSSE CASTEL GAUJACQ

NM3 poule C N°13 du 19 septembre 2009

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive concernant la participation du joueur POLK Kévin, nous vous confirmons qu'au vu des pièces fournies à la Commission Fédérale Juridique Section Qualification la licence a été transformée autorisant la participation en championnat de France.

En conséquence, ce dossier est classé sans suite.

Dossier N°10 - AS ORLY

NF3 poule F N°35 du 20 septembre 2009

Suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive concernant la participation de la joueuse MILONBOUKAKA Hilda, nous vous confirmons qu'au vu des pièces fournies à la Commission Fédérale Juridique Section Qualification la licence a été transformée autorisant la participation en championnat de France.

En conséquence, ce dossier est classé sans suite.

OUVERTURE DE DOSSIER

Dossier N°18 ASPTT CHARLEVILLE MEZIERES

NF3 poule F N°35 du 20 septembre 2009

Suite à un contrôle de la feuille de marque de la rencontre du championnat de France de NF3 poule F N°35 du 20 septembre 2009, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe la joueuse VISHNYAKOVA Elène titulaire d'une licence de type M N°n786039 a participé à la rencontre.

Or, en application de l'article 434.5 c la joueuse étrangère doit être âgée de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Nous vous informons que nous ouvrons un dossier.

DEMANDE D'AUTORISATION DE RENCONTRES INTERNATIONALES

GARS DU REUN BASKET GUIPAVAS les 3 et 4 avril 2010

Slovaquie – Serbie – Belgique – Portugal

EURO PACE les 27/28 mars 2010

Ukraine – Jordanie – Italie – Maroc – Grèce – Belgique – Allemagne – Espagne

Pologne - Rép. Tchèque – Irlande - Lituanie